

RAPPORT ANNUEL 2023  
SIENNA ACTIONS BAS  
CARBONE ISR







## SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 29/12/2023 .....	5
Objectifs et politique d'investissement .....	6
<b>GESTION FINANCIERE.....</b>	<b>7</b>
Évolution de la valeur liquidative .....	8
Performances du fonds .....	8
Analyse du risque .....	8
Allocation d'actifs.....	9
Répartition sectorielle hors OPC en % .....	9
Répartition géographique hors OPC en % .....	9
Principaux mouvements du fonds .....	10
Conjoncture économique .....	11
Le Mot du gérant.....	18
Autres informations .....	19
Pourcentage OPC interne.....	22
Actif moyen .....	22
Annexe SFDR.....	23
<b>ETATS FINANCIERS.....</b>	<b>33</b>



# Synthèse du fonds au 29/12/2023



**DATE D'AGREMENT AMF :** 25/06/2019

**DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :**  
> 5 ans

**FORME JURIDIQUE :** OPCVM

**FONDS MULTI-PARTS :** OUI

**CLASSIFICATION :** Actions de pays de la zone euro

**N°AMF :** FR0013424058

**DEVISE :** Euro

**COMMISSAIRE AUX COMPTES :**  
DELOITTE & ASSOCIES

**INDICATEUR DE RISQUE (SRI) :** 5

**INDICE DE REFERENCE :**  
100% MSCI EMU NR EUR

## CHIFFRES CLES

- > **Actif net du portefeuille :** 72,71 M€
- > **Actif net de la part ES :** 63,14 M€  
**Valeur liquidative de la part FS-C :** 12,690 €  
*+ haut sur 12 mois : 12,730 €*  
*+ bas sur 12 mois : 10,860 €*
- > **Actif net de la part I :** 6,31 M€  
**Valeur liquidative de la part I :** 14,780 €  
*+ haut sur 12 mois : 14,830 €*  
*+ bas sur 12 mois : 12,610 €*
- > **Actif net de la part MC :** 0,00 M€  
**Valeur liquidative de la part MC :** 104,410 €  
*+ haut sur 12 mois : 104,760 €*  
*+ bas sur 12 mois : 92,450 €*
- > **Actif net de la part RC :** 3,25 M€  
**Valeur liquidative de la part RC :** 104,250 €  
*+ haut sur 12 mois : 104,600 €*  
*+ bas sur 12 mois : 92,490 €*
- > **Actif net de la part RM :** 0,01 M€  
**Valeur liquidative de la part RM :** 12,830 €  
*+ haut sur 12 mois : 12,870 €*  
*+ bas sur 12 mois : 10,980 €*

**FREQUENCE DE VALORISATION :** Quotidienne en cours de clôture

**VALORISATEUR :** CACEIS

**SOCIETE DE GESTION :**

SIENNA GESTION  
18 rue de Courcelles  
75008 Paris  
[www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

# Objectifs et politique d'investissement

**TYPE :** SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 25/06/2019

**DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) :** Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

## OBJECTIFS :

Ce Fonds, de classification ' Actions de pays de la zone euro ', a pour objectif de chercher à obtenir, sur sa durée minimum de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice de référence MSCI EMU Net Return, en intégrant en amont une approche extrafinancière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits ' critères ESG ') pour la sélection et le suivi des titres tout en cherchant à réduire d'au moins 40 % l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille par rapport à celle de MSCI EMU Net Return. **Caractéristiques essentielles du Fonds :**

**Approche extra-financière :** Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères ESG des émetteurs. L'objectif de la gestion SR de SIENNA GESTION est d'intégrer systématiquement les risques en matière de durabilité (ou ' risques ESG ') pour les émetteurs privés et les performances ESG pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par SIENNA GESTION sur la base de critères ESG. La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille. Pour chaque classe d'actifs, la société de gestion définit un univers de départ. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon l'approche ' Best in class ' consistant à privilégier les émetteurs ESG les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, SIENNA GESTION s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche ' Best in universe ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équipondérée.

## Stratégie financière :

**Stratégie ' Actions ' :** Le Fonds est exposé entre 60 % et 120 % (en incluant les contrats financiers) aux marchés actions. Les actions des entreprises constituant l'univers d'investissement du Fonds seront sélectionnées en intégrant une approche ' Empreinte Carbone ' visant à évaluer les titres sur la base de leur capacité à contribuer à la réduction de l'intensité carbone du portefeuille.

**Stratégie ' Taux ' :** Le Fonds est exposé jusqu'à 40 % de son actif net aux marchés de taux (obligataires et monétaires). L'objectif est d'assurer un couple rendement / liquidité optimal au travers d'OPC obligataires et/ou monétaires, détenus dans la limite de 10 % de l'actif net, en gestion de la trésorerie. En complément, le gérant se réserve la possibilité d'investir en direct dans des obligations vertes sélectionnées sur la base du respect d'un standard défini comme celui des Green Bonds Principles afin de financer notamment des projets comme les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique.

## SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR est composé comme suit :

**Actions :** Le Fonds pourra détenir des actions de toutes capitalisations situées dans la zone euro et/ou en dehors de la zone Euro (hors pays émergents).

**Obligations et titres de créance :** Le Fonds pourra détenir dans la limite de 40 % de son actif net des obligations à taux fixe, variable, obligations hybrides (dont des obligations convertibles) et titres de créance de tous émetteurs situés dans la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (hors pays émergents) libellés en Euro. L'investissement en titres non libellés en Euro est limité de 10 % de l'actif net du Fonds.

Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit ' Investment grade ' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation représentent au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré est comprise entre 0 et 5.

**Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) :** Le Fonds peut être investi dans la limite de 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPC actions, obligataires, monétaires, multi-actifs (dont des OPC indiciels / trackers). Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

**Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) :** Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, d'actions dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié à l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net.

**Autres opérations :** Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et les revenus perçus par le Fonds, le gérant peut avoir recours aux dépôts et aux emprunts d'espèces.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS :** Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

**DÉPOSITAIRE :** BNP PARIBAS SA

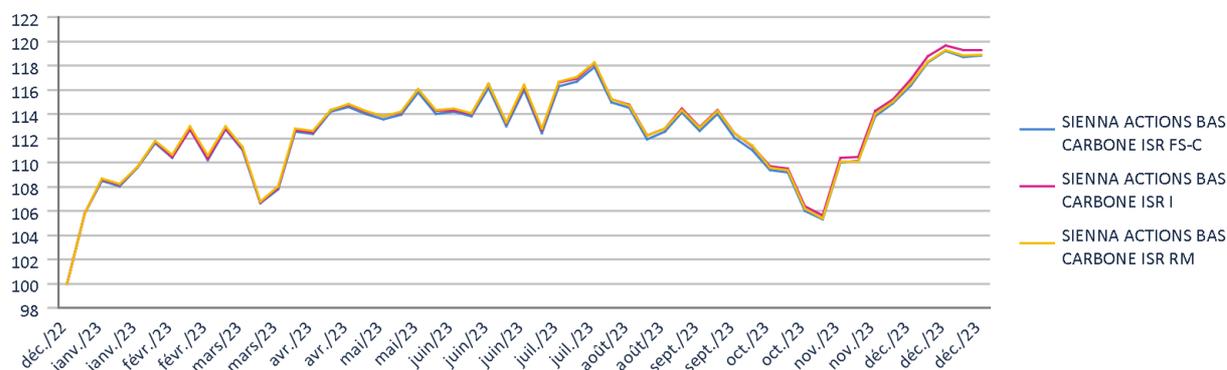
**PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT :** La valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les souscriptions et les rachats sont effectués à cours inconnu et sont centralisés le jour de valeur liquidative (J) avant 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative (J) publiée à 19h45 en J+1 ouvré. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

# GESTION FINANCIERE

# Évolution de la valeur liquidative

## Evolution de la VL (Base 100)



La part MC du fonds ne disposant pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage de ses performances.  
La part RC du fonds ne disposant pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage de ses performances.

## Performances du fonds

### PERFORMANCES CUMULEES (en %)

	1 an	3 ans
SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR ES	18,82	30,15
SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR I	19,29	31,73
SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR RM	18,91	
Indice de référence	18,65	27,64

### PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

	1 an	3 ans
SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR ES	18,82	9,18
SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR I	19,29	9,62
SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR RM	18,91	
Indice de référence	18,65	8,48

### PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

	2023	2022	2021
SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR ES	18,82	-10,78	22,77
SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR I	19,29	-10,48	23,35
SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR RM	18,91		
Indice de référence	18,65	-12,31	22,67

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Analyse du risque

### RATIO DE RISQUE

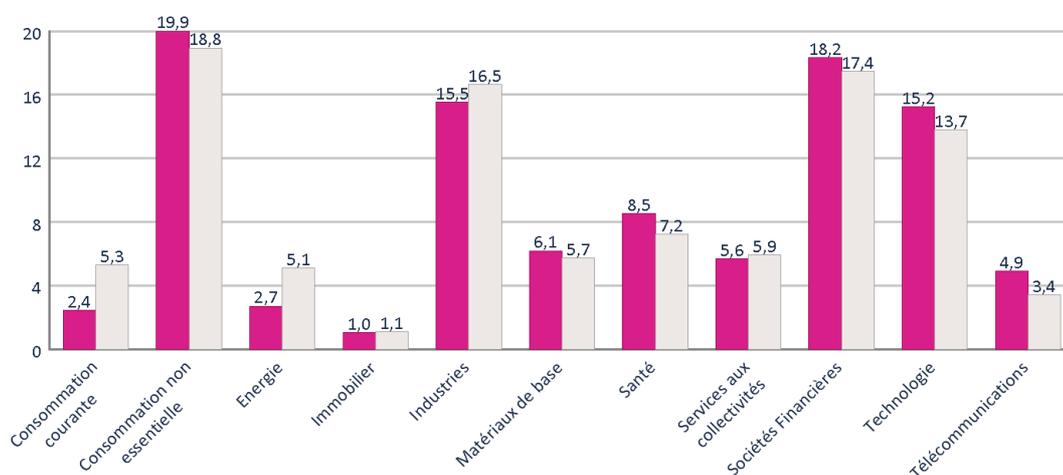
	1 an	3 ans
Volatilité annualisée		
Portefeuille (en %)	13,20	16,52
Indice de référence (en %)	13,30	16,88
Tracking error (en %)	1,58	1,85
Ratio de Sharpe	1,19	0,50
Ratio d'information	0,11	0,38

# Allocation d'actifs

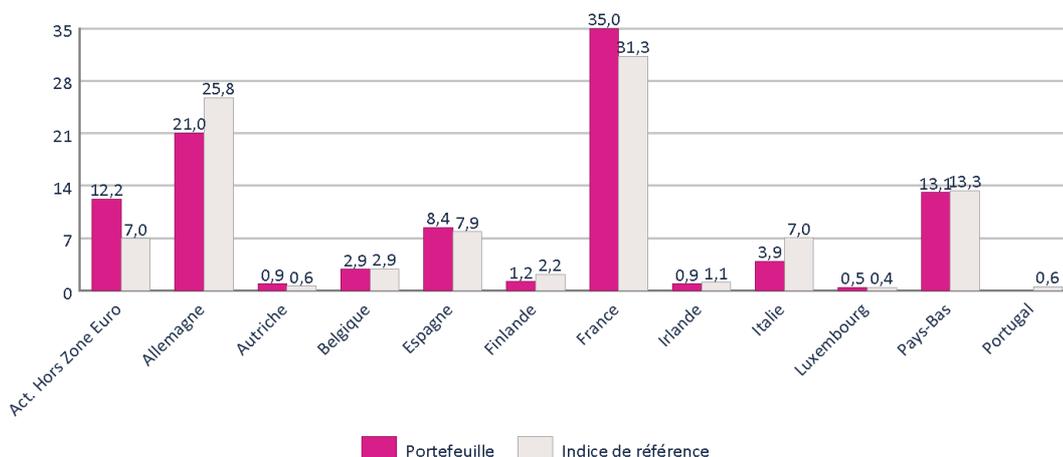


■ Actions 100%

## Répartition sectorielle hors OPC en %



## Répartition géographique hors OPC en %



■ Portefeuille ■ Indice de référence

## Principaux mouvements du fonds

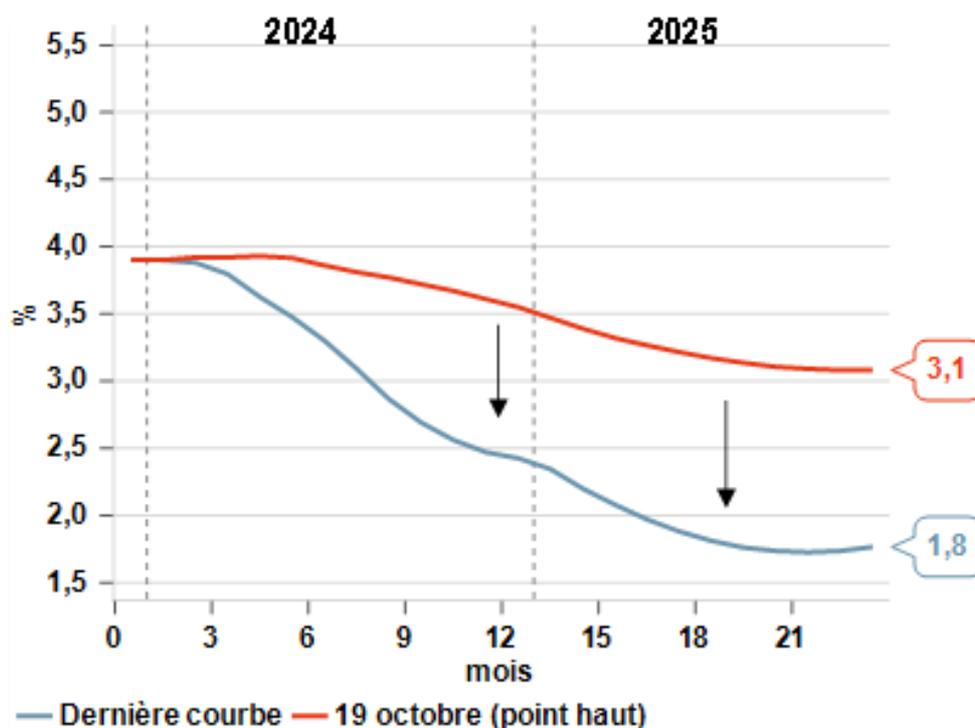
Achats				Ventes			
SIENNA MONETAIRE ISR A	FR0007081278	OPCVM	21 829 497	SIENNA MONETAIRE ISR A	FR0007081278	OPCVM	21 496 564
ISH MSCI EMU ESG-GBP ETF(GER)	IE00BFNM3B99	OPCVM	1 456 361	TOTALENERGIES SE PARIS	FR0000120271	Action	2 276 327
ISHARES DJ EU STOXS50	DE0005933956	OPCVM	1 454 905	BNP PARIBAS	FR0000131104	Action	1 792 890
TOTALENERGIES SE PARIS	FR0000120271	Action	1 259 274	CAPGEMINI SE	FR0000125338	Action	1 170 034
PROSUS NV	NL0013654783	Action	1 037 273	KONINKLIJKE AHOLD	NL0011794037	Action	1 058 382
NN GROUP NV	NL0010773842	Action	867 081	DELHAIZE			
ISH STOXS 600 BAS RES DE	DE000A0F5UK5	OPCVM	860 787	BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	DE0005190003	Action	889 895
KBC GROUP NV	BE0003565737	Action	787 143	REXEL SA	FR0010451203	Action	877 396
NESTE OYJ	FI0009013296	Action	744 307	EURONEXT NV PARIS	NL0006294274	Action	875 255
NOVARTIS AG-REG	CH0012005267	Action	730 897	ADIDAS AG	DE000A1EWWW0	Action	792 890
				ISHARES DJ EU STOXS50	DE0005933956	OPCVM	715 915

## Conjoncture économique

En dépit d'un contexte géopolitique toujours tendu, l'année 2023 a surtout été marquée par l'incertitude autour de l'évolution de la politique monétaire des banques centrales, entraînant des mouvements parfois violents dans un sens puis dans l'autre au gré des prises de parole de banquiers centraux et de l'orientation des statistiques économiques.

Ce n'est qu'en fin d'année que ces dernières ont confirmé que la tendance désinflationniste mondiale était bien engagée, allégeant ainsi la pression sur les banques centrales et permettant aux investisseurs de reprendre confiance dans la capacité de celles-ci à arrêter définitivement leur resserrement monétaire et envisager des baisses de taux directeurs en 2024.

### Zone euro : anticipation par les investisseurs de l'évolution des taux directeurs



Sources : CIC Market Solutions

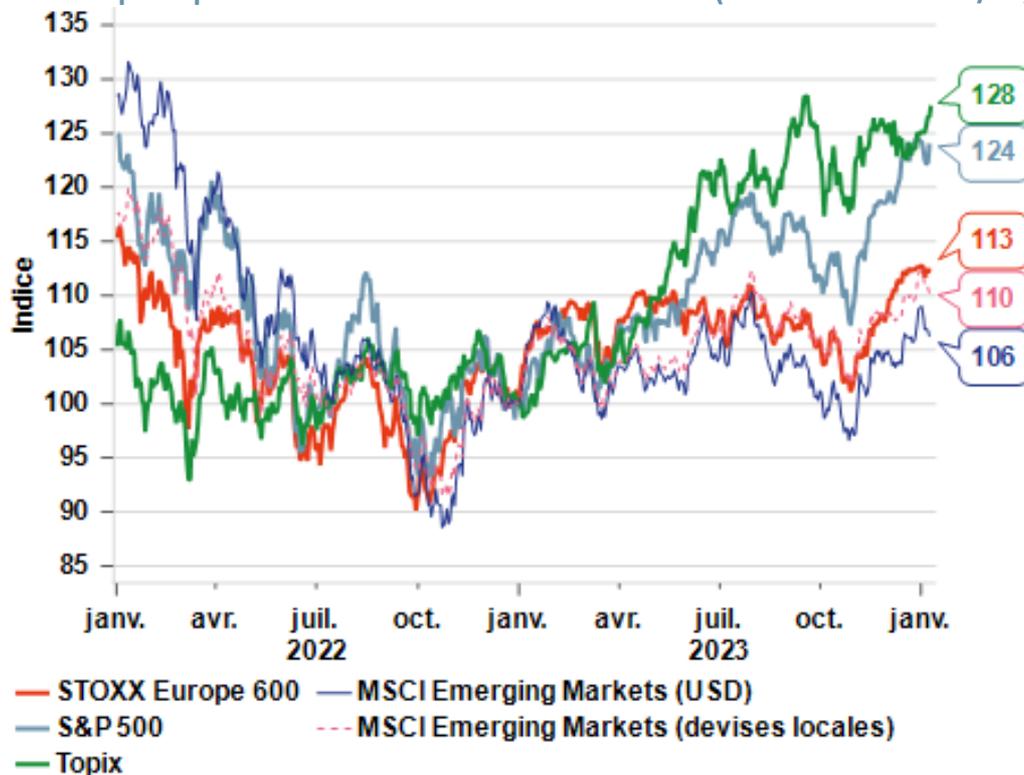
Alors que les taux souverains mondiaux avaient atteint des points particulièrement hauts, ce regain d'optimisme s'est traduit à partir de fin octobre par une rechute très rapide de ceux-ci (près de -100 pb pour finir l'année autour de 3,90% pour le taux à 10 ans américain et 2,0% pour l'équivalent allemand). Cette confiance s'est transmise aux indices actions leur permettant d'enregistrer de solides performances sur l'année civile et pour certains de battre des records historiques.

Au 31 décembre 2023, le S&P 500 a ainsi progressé de 24%, surperformant nettement les indices européens (+16% pour le Stoxx 600 et le CAC 40). L'Europe a notamment été ralenti par les difficultés de l'industrie allemande dues au ralentissement de la demande mondiale et à la crise énergétique, du durcissement des conditions financières de la BCE et de la baisse des dépenses publiques. Du côté américain, la politique de soutien budgétaire et l'utilisation par les ménages de l'épargne disponible a permis une plus grande résilience. En revanche, 2023 a aussi été marquée par de grandes difficultés en Chine : crise du secteur immobilier, consommation atone, inflation proche de zéro, avec comme conséquence de lourdes pertes pour les marchés d'actions locaux (Hang Seng -15%) qui contrastent avec le reste de leurs pairs internationaux.



Enfin, l'euro s'est globalement apprécié face au dollar (terminant à près de +4% à 1 € = 1,10 \$) principalement en raison du repli du billet vert causé par la prise en considération de la fin du resserrement monétaire de la Fed par les investisseurs.

### Evolution des principaux indices actions en devises locales (rebasés à 100 le 01/01/2023)

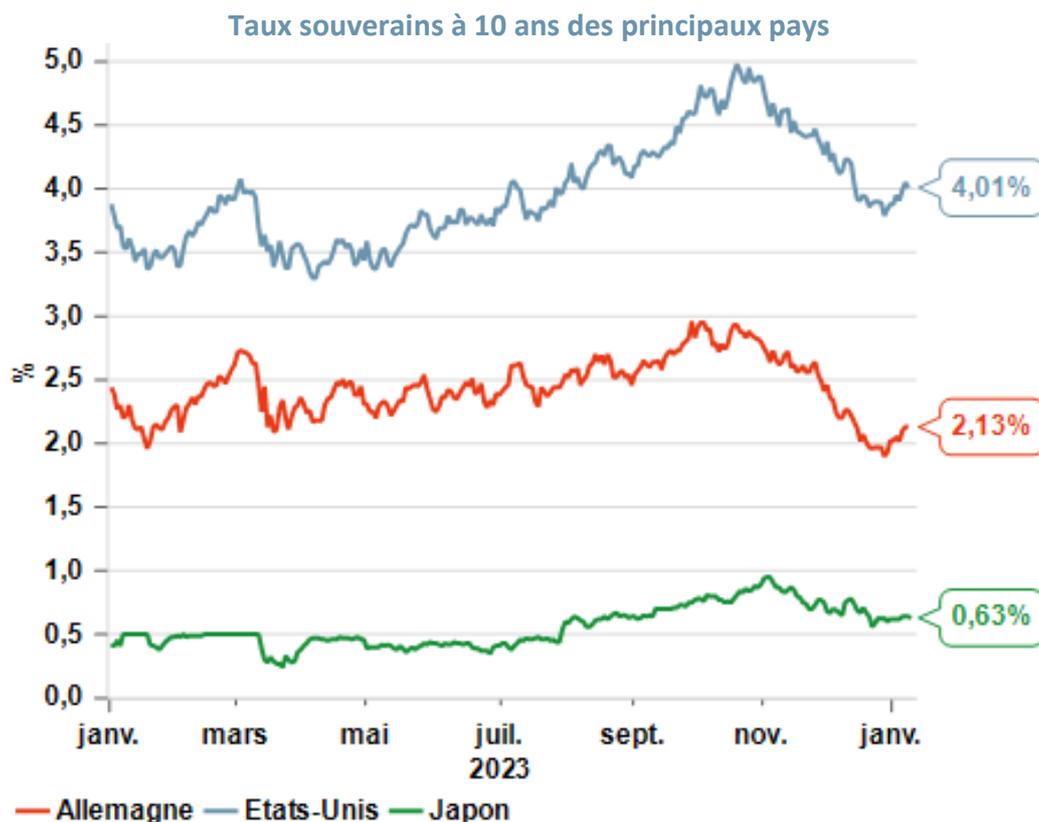


Sources : CIC Market Solutions

En **Zone Euro**, sur la première partie de l'année, la persistance des pressions inflationnistes a inquiété les investisseurs financiers et la BCE. Ceci s'est surtout reflété dans l'évolution de l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) et dans les hausses de salaires, contraignant la BCE à poursuivre le relèvement de ses taux directeurs. Le ralentissement de l'inflation s'est toutefois accéléré sur la deuxième partie de l'année (l'inflation totale passant de +8,6% en janvier en glissement annuel à +2,4% en novembre et la sous-jacente de +5,3% à +3,6%), notamment grâce à des effets de base favorable, la diffusion des conditions financières restrictives et le ralentissement de l'activité. La zone euro a en effet connu une croissance particulièrement faible cette année (-0,1% en rythme séquentiel au T3-2023 ; +0,1% au T2 et au T1), bien que les indicateurs économiques mieux orientés en fin d'année à l'instar des PMI laissent espérer que le creux conjoncturel est en train d'être dépassé.

Dans ce contexte, la BCE a pu laisser inchangés ses taux directeurs depuis sa réunion d'octobre (après 10 hausses consécutives, pour 450 points de base, jusqu'à 4% pour le taux de rémunération des dépôts) tout en accélérant la baisse de la taille de son bilan, via le non-réinvestissement des titres acquis dans la cadre du programme d'achat d'actifs historique (APP) et le remboursement des opérations de prêts à long terme des banques (TLTRO).

Ainsi, les taux souverains européens ont connu une année 2023 en deux temps : après une hausse significative lors de la phase de resserrement monétaire, ils ont finalement pu amorcer leur rechute à l'automne suite à la pause de la BCE, un mouvement entretenu par les attentes des investisseurs financiers concernant l'assouplissement monétaire à venir en 2024.



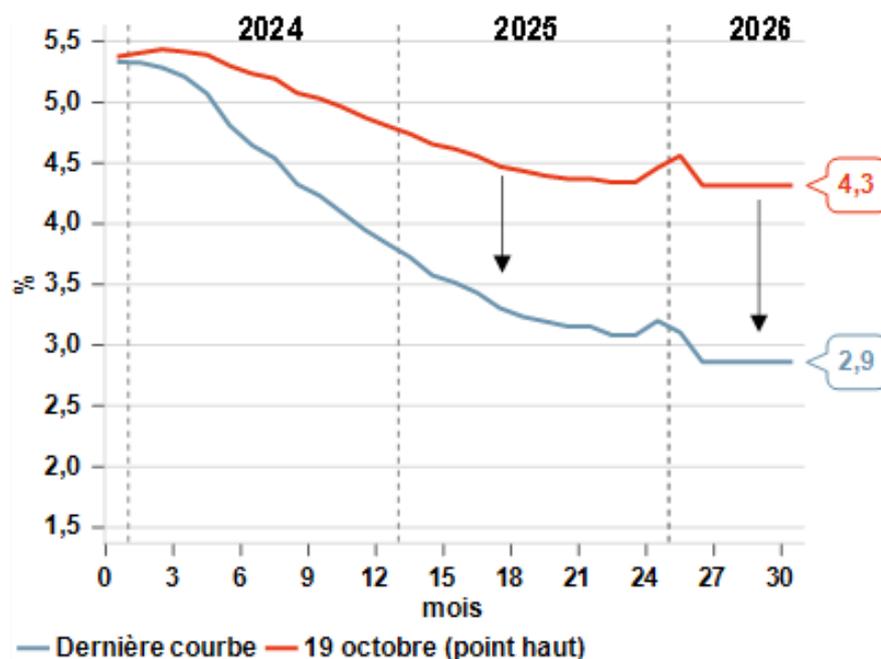
Sources : CIC Market Solutions

À l'échelle européenne, les États membres ont finalement réussi à s'accorder sur une réforme des règles budgétaires, qui, si elle maintient le seuil de déficit public à 3% du PIB et 60% de dette publique, octroie davantage de flexibilité aux États (en particulier grâce à l'introduction d'une période d'ajustement) pour réduire leur endettement total et en permettant de procéder à des investissements dans des secteurs clés que sont notamment la transition écologique, la défense ou le numérique. Enfin, l'année a été ponctuée par des événements politiques tels que l'arrivée en tête aux élections législatives des Pays-Bas du parti d'extrême-droite eurosceptique et en Espagne par le maintien du socialiste P. Sanchez au poste de Premier ministre. Ces éléments n'ont toutefois pas eu d'impact significatif sur les *spreads* de taux entre les pays cœur et les pays périphériques de la zone euro, lesquels se sont resserrés en tendance.

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement à la **France**, la désinflation s'est poursuivie en 2023 (+3,7% sur un an en décembre en glissement annuel contre +6% en janvier) à l'image du reste de la zone euro, mais le resserrement monétaire et le contexte inflationniste ont eu des effets particulièrement délétères sur l'activité. La croissance économique s'est en effet contractée au 3<sup>ème</sup> trimestre (-0,1% en rythme séquentiel par rapport au trimestre précédent) et les signes d'affaiblissement de la conjoncture française se sont multipliés en fin d'année (indices d'activité PMI toujours en territoire de contraction). Au début de l'année, l'agence de notation Fitch a dégradé la notation souveraine de la France de AA à AA- (la perspective passant de négative à stable) en raison de réserves relatives à la trajectoire des finances publiques et au contexte social qui a suivi la promulgation de la réforme des retraites. Enfin, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2024, lequel prévoit un déficit à 4,4% du PIB en 2024 (vs 4,9% estimé en 2023), qui nécessitera l'émission de 285 MM€ de dette à moyen et long terme.

Aux **Etats-Unis**, la persistance de l'inflation, notamment dans les services et le logement a également poussé la banque centrale américaine à continuer de relever les taux directeurs jusqu'en juillet, portant la bande de fluctuation à 5-5,25%.

## Etats-Unis : anticipation par les investisseurs de l'évolution des taux directeurs



Sources : CIC Market Solutions

La désinflation a pris de l'ampleur plus rapidement qu'en zone euro, l'indicateur PCE passant de +5,5% en janvier à +2,6% en novembre, permettant à la Fed de laisser ses taux inchangés depuis la réunion de septembre. En parallèle, la croissance américaine n'a cessé de surprendre par sa résilience (rebond du PIB à +4,9% en rythme séquentiel au T3), en particulier dans les services portés par la demande des ménages. Le marché de l'emploi a également été un facteur de soutien, en ne se normalisant que très graduellement (augmentation de l'offre de main d'œuvre mais créations d'emploi toujours supérieures à la normale, faible taux de chômage), ce qui n'a permis qu'un ralentissement seulement progressif des salaires (toujours proches de 4% en rythme annuel en fin d'année). Tout comme en Europe, les taux souverains américains ont connu une forte appréciation jusqu'à l'automne, en particulier pour les échéances de long terme (taux à 10 ans passant le seuil de 5% en octobre dernier) avant d'amorcer un repli généralisé et rapide depuis mi-octobre sur fond d'anticipations par les investisseurs financiers de nombreuses baisses de taux directeurs rapides par la Fed l'année prochaine grâce au ralentissement de l'inflation. Au-delà de pressurer le dollar à la baisse face aux principales devises, ceci a aussi largement contribué à la surperformance marquée des entreprises technologiques américaines, plus sensibles à la dynamique des taux, bien aidées aussi par l'engouement autour de la thématique « Intelligence Artificielle » qui s'est imposée comme un axe d'investissement fort en 2023. Soulignons que le mouvement de hausse des taux souverains au premier semestre a également été alimenté par les faillites des banques régionales et les craintes de défaut sur la dette souveraine dans un contexte de divergences fortes au sein du Congrès. Un accord sur le relèvement du plafond de la dette et des coupes budgétaires ont finalement été actés, permettant la reprise des émissions de dette sur le marché depuis juin, sans pour autant empêcher la dégradation par l'agence de notation Fitch de la notation souveraine américaine (« AAA » à « AA+ »). Les risques budgétaires sont d'ailleurs restés élevés au second semestre (aucun budget adopté à l'approche de la date de clôture de l'exercice fiscal 2023), nécessitant l'adoption d'un budget provisoire jusqu'à fin janvier 2024 afin d'éviter un *shutdown* (fermeture des services non essentiels de l'État).



En **Chine**, la reprise post réouverture de l'économie a largement déçu par son ampleur, se reflétant dans la faiblesse conjuguée de l'inflation (passée en territoire négatif) et de la consommation. Les fragilités structurelles ont continué de peser, à l'instar de la crise du secteur de l'immobilier et du niveau très élevé d'endettement public et privé, contraignant les autorités à maintenir leur soutien budgétaire et monétaire afin de s'assurer d'atteindre leur objectif de croissance de 5%. En outre, si les tensions géopolitiques avec les Etats-Unis se sont amplifiées sur la première partie de l'année (guerre en Ukraine et soupçons d'espionnage), la rencontre en novembre entre les dirigeants Xi Jinping et Joe Biden pour la première fois depuis un an a marqué une relative stabilisation de la relation entre les deux géants. S'agissant des autres **pays émergents**, le reflux de l'inflation, notamment sous-jacente, a permis à certaines banques centrales d'entamer la baisse des taux directeurs dès 2023, à l'instar de la banque centrale du **Brésil**.

L'année a encore été très volatile sur les marchés des **matières premières**, en particulier pour les cours du pétrole qui ont temporairement atteint des points hauts à près de 100 \$/b cet été suite à l'entrée en vigueur de coupes de production volontaires de l'Arabie saoudite mais aussi grâce à la résilience de la demande américaine et des importations chinoises. Le Brent n'est toutefois pas parvenu à se maintenir autour de ces niveaux et a rechuté vers 78 \$/baril, pénalisé par la perte de crédibilité de l'OPEP+ du fait des dissensions entre les membres quant à une réduction additionnelle de la production. De leur côté, les cours du gaz se sont repliés (à 35 €/MWh en fin d'année) profitant de la poursuite de la baisse de la consommation grâce à des températures anormalement élevées lors de la saison hivernale et d'un approvisionnement encore abondant en Gaz Naturel Liquéfié. Par ailleurs, les tensions géopolitiques, notamment en Ukraine, et les risques climatiques ont alimenté la volatilité de certaines denrées alimentaires, mais l'indice FAO des matières premières a ralenti globalement en 2023. Ces mêmes tensions, et plus particulièrement la guerre entre Israël et le Hamas, ont amené en fin d'année les rebelles Houthis à attaquer des navires commerciaux en Mer Rouge, forçant les transporteurs à contourner l'Afrique, ce qui augmente sensiblement les coûts dans le **fret maritime**.

Enfin, l'**Or** a poursuivi sa hausse entamée en 2022 et s'échangeait à 2075 \$/once (+8%) en fin d'année, s'imposant ainsi comme une valeur refuge face aux bouleversements géopolitiques mais profitant aussi de l'accroissement significatif des achats de banques centrales dans leur volonté de réduire leur détention de dollars.

## Les Marchés Actions

Aux inquiétudes de 2022 ont succédé les espoirs de 2023. Le ralentissement de l'inflation, la bonne tenue de la croissance économique, la solidité des résultats des entreprises et les espoirs de baisse des taux expliquent l'optimisme qui a soufflé cette année. Le MSCI EMU Net Return affiche une progression de 18,78% sur l'ensemble de l'exercice. Ni les conflits en Ukraine et au Proche-Orient, ni les tensions latentes entre les US et la Chine, ni les faillites bancaires (SVB aux Etats-Unis, Crédit Suisse en Europe) ni même les difficultés de l'immobilier et de l'économie en Chine n'ont gâché la fête. Ainsi, un certain nombre d'indices (Dow Jones, Dax, CAC 40) auront battu des records historiques.

De nombreux thèmes auront animé l'année : l'intelligence artificielle générative, l'IRA aux Etats-Unis, les conflits géopolitiques ou encore celui des médicaments coupe-faim. Le plus important aura été sans conteste celui de l'inflation et de l'orientation restrictive des politiques monétaires visant à la combattre de manière efficace. À ce titre, la réunion du FOMC de décembre a été un point d'orgue. Jerome Powell a laissé entendre que la FED serait prête à ajuster les taux directeurs à la baisse avant que l'inflation n'atteigne 2% et avant que la récession ne sévise. Cela a largement contribué à renforcer la probabilité d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine et une prolongation du cycle. La BCE n'est pas allée aussi loin dans son discours mais les investisseurs anticipent désormais des baisses de taux aussi en Europe en 2024.

La vraie déception de 2023 restera la Chine. Après une politique anti-COVID particulièrement longue et répressive, les investisseurs s'attendaient à une réouverture dynamique de l'économie. Freinée par la faiblesse de la consommation et les difficultés du secteur immobilier, il n'en a rien été. Avec une Europe plus dépendante de la Chine que ne le sont les Etats-Unis, la faiblesse toute relative du pays a impacté négativement les résultats des entreprises européennes. Notons que les minières européennes ont à ce titre souffert puisque la faiblesse de la Chine a tiré à la baisse le prix des principaux métaux, à l'exception le minerai de fer.



Sur l'année, le MSCI EMU Net Return affiche donc une progression de 18,78%. Cette performance s'est établie en 3 temps. Une phase très haussière de janvier à fin juillet alors que les sociétés n'ont cessé de publier de bons résultats dans un contexte macroéconomique plus porteur qu'initialement anticipé, en particulier aux Etats-Unis. Dans un second temps, de fin juillet à fin octobre, une phase de correction s'est opérée, effaçant la majeure partie des gains annuels. Les taux longs ont en effet remonté suite à la publication de chiffres d'inflation encore trop éloignés des cibles espérées par les banques centrales. Enfin, les mois de novembre et décembre ont vu un puissant mouvement haussier de fin d'année, grâce à des chiffres d'inflation clairement plus bas qu'attendus et à un début de changement de discours des banques centrales laissant entrevoir les premières baisses de taux dans le courant de 2024.

En termes de tailles de capitalisation, les très grandes capitalisations affichent une légère surperformance par rapport au reste du marché, l'Euro Stoxx 50 progressant de 19,19% sur l'année. A l'inverse, les petites et moyennes capitalisations restent en retrait et continuent de sous-performer, malgré une décote de valorisation historiquement élevée.

En termes de secteurs, la technologie, surtout, à l'image d'ASM International qui progresse de 99,4%, et l'industrie, au travers de la construction et de la défense notamment, affichent les meilleures performances annuelles. À l'opposé, la santé, les utilities ou encore l'énergie présentent les moins bonnes performances. Après une période COVID riche pour ces trois segments, la normalisation des stocks pour la santé ou bien la normalisation du prix de l'électricité et du pétrole expliquent en grande partie leur sous-performance.

Enfin, en termes de style, après une année 2022 marquée par la surperformance de la *value*, la croissance affiche une hausse légèrement plus forte en 2023.

## Les Marchés Taux

Au premier trimestre 2023, les banques centrales ont poursuivi leur cycle de resserrement monétaire. La BCE a augmenté de 50 bps ses taux directeurs en février et en mars pour positionner son principal taux directeur à 3%. Aux Etats-Unis, le rythme était désormais plus modéré, avec deux hausses de 25 bps. Le pic d'inflation semblait dépassé mais l'inflation sous-jacente accélérât toujours. Par ailleurs, la zone euro semblait éviter la récession dans un contexte économique favorable marqué par la réouverture économique de la Chine. Les deux premiers mois de l'année étaient donc bénéfiques aux actifs risqués et ont vu les spreads de crédit se resserrer. En mars, une banque régionale américaine, la Silicon Valley Bank, a fait faillite en raison d'une perte liée à une moins-value sur son portefeuille obligataire. Le cycle agressif de hausse des taux faisait sa première victime. Outre ses répercussions sur d'autres banques régionales américaines (First Republic, Signature Bank), cette crise va entraîner la chute de Crédit Suisse. Les banques centrales ont promptement réagi (reprise de SVB, garantie des dépôts, mise en place de facilités de crédit) et ont réussi à éteindre l'incendie. Suite à cette crise, qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sur l'économie mondiale via l'octroi de crédits, le marché anticipait que le cycle de hausse des taux était désormais terminé aux Etats-Unis et serait limité à 50 bps en Europe. Le taux à 10 ans allemand, après avoir atteint 2.75% début mars s'inscrivait à 2,29% fin mars. Les spreads de crédit terminaient le trimestre sur les niveaux de début d'année. Ils abandonnaient donc le resserrement des deux premiers mois de l'année mais limitaient les dégâts.

Au deuxième trimestre 2023, les banques centrales ont continué d'insister sur les pressions inflationnistes alors que l'inflation confirmait une tendance à la décélération. Ainsi, la BCE a monté ses taux pour un total cumulé de 75 bps malgré le ralentissement économique. De plus, La BCE a repris plus de 400 milliards d'euros de liquidités via les TLTRO. Aux Etats-Unis, l'imbroglio du relèvement du plafond de la dette a finalement trouvé une issue permettant au Trésor d'éviter un 'shutdown' de l'administration. La Fed a monté ses taux à deux reprises durant le trimestre tout en initiant le principe de pause entre les hausses. Aux Etats-Unis, alors que la hausse des prix demeurait malgré tout assez forte, la conséquente épargne accumulée par les ménages durant l'ère covid commençait à se tarir et les défauts sur les prêts automobiles, ainsi que sur les cartes de crédit se redressaient. En Chine, la reprise tant attendue n'a finalement pas eu lieu. Le Politburo s'est réuni en sommet pour étudier les pistes de relance alors que les firmes étrangères quittent le pays ou arrêtent d'y investir, le fruit du passage de 'mondialisation' à 'régionalisation'. Les PMI étaient dorénavant en dessous de 50 points dans l'industrie et les services semblaient en lente expansion alors que la consommation faiblissait. À l'aube de l'été, l'activité ainsi que la dynamique des prix flanchaient aussi bien en Asie qu'en Europe tandis que les Etats-Unis continuaient à faire cavalier seul.

Dans ce contexte, les taux longs en zone euro ont évolué dans un range étroit dans un environnement de faible volatilité. Le marché des obligations privées s'est bien tenu, les spreads de crédit étant globalement stables.



Durant le troisième trimestre 2023, la baisse de l'inflation s'est poursuivie mais cette dernière est restée à des niveaux trop éloignés des cibles des banques centrales, c'est-à-dire supérieure à 4% en Europe et à 3% aux Etats-Unis. Les banques centrales ont donc logiquement poursuivi leur cycle de hausse des taux. En Europe, la BCE a monté deux fois ses taux directeurs de 25 bps en juillet et en septembre pour fixer le taux de refinancement à 4,5%. Aux Etats-Unis, une hausse unique a eu lieu en juillet, de 25 bps pour les fixer à 5,5%. La FED a alors indiqué qu'elle devenait « data dependant » laissant augurer la fin de son cycle de hausse des taux. Durant l'été, dans un contexte d'inflation en baisse mais de façon modérée et de chiffres économiques résistants, en particulier aux Etats-Unis, les taux longs sont restés sous pression haussière. Le taux 10 ans américain a ainsi dépassé les 4,50% en septembre revenant ainsi à ses niveaux d'avant la crise des subprimes. En Europe, le taux 10 ans allemand est passé de 2,47% à 2,84%. Face à des conditions de financement plus restrictives, les actifs risqués ont souffert et les obligations privées sous-performé. La déception macroéconomique est à chercher du côté de la Chine dont le redémarrage est resté décevant pénalisé par la lourde chute de son marché immobilier.

Le dernier trimestre de 2023 a été marqué par une nette détente des conditions de financement. Si la croissance est restée solide aux Etats-Unis, l'économie européenne s'est contractée comme l'indiquait des PMI inférieurs à 50 que ce soit pour le secteur manufacturier ou les services. Dans le même temps, l'inflation s'inscrivait résolument à la baisse dans toute ses composantes : 3,1% aux Etats-Unis et 2,4% en Europe en novembre. Cela a permis aux banquiers centraux de tenir un discours plus optimiste lors de leur dernière réunion de l'année en décembre. Le combat contre cette dernière semblant remporté, le marché s'est focalisé sur les futures baisses de taux à venir en 2024 ce qui a entraîné une nette détente des conditions de financement. Sur ce point, les anticipations de baisse nous ont semblé exagérées. Les membres de la Fed tablaient sur trois baisses des taux en 2024 et le marché sur au moins six baisses. En Europe, bien que la BCE ait accéléré l'arrêt des achats d'obligations (PEPP), le marché anticipait également un « pivot » rapide de la politique monétaire. Les taux 10 ans allemand perdait plus de 80 bps et s'inscrivait à 2,02% fin décembre. Parallèlement, l'euphorie gagnait les actifs risqués avec un net resserrement des spreads de crédit et du spread de l'Italie contre Allemagne.



## Le Mot du gérant

### POLITIQUE DE PLACEMENT ACTIONS

Aux inquiétudes de 2022 ont succédé les espoirs de 2023. Le ralentissement de l'inflation, la bonne tenue de la croissance économique, la solidité des résultats des entreprises et les espoirs de baisse des taux expliquent l'optimisme qui a soufflé cette année. Le MSCI EMU Net Return affiche une progression de 18,78% sur l'ensemble de l'exercice. Ni les conflits en Ukraine et au Proche-Orient, ni les tensions latentes entre les US et la Chine, ni les faillites bancaires (SVB aux Etats-Unis, Crédit Suisse en Europe) ni même les difficultés de l'immobilier et de l'économie en Chine n'ont gâché la fête. Ainsi, un certain nombre d'indices (Dow Jones, Dax, CAC 40) auront battu des records historiques.

De nombreux thèmes auront animé l'année : l'intelligence artificielle générative, l'IRA aux Etats-Unis, les conflits géopolitiques ou encore celui des médicaments coupe-faim. Le plus important aura été sans conteste celui de l'inflation et de l'orientation restrictive des politiques monétaires visant à la combattre de manière efficace. A ce titre, la réunion du FOMC de décembre a été un point d'orgue. Jerome Powell a laissé entendre que la FED serait prête à ajuster les taux directeurs à la baisse avant que l'inflation n'atteigne 2% et avant que la récession ne sévise. Cela a largement contribué à renforcer la probabilité d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine et une prolongation du cycle. La BCE n'est pas allée aussi loin dans son discours mais les investisseurs anticipent désormais des baisses de taux aussi en Europe en 2024.

La vraie déception de 2023 restera la Chine. Après une politique anti-COVID particulièrement longue et répressive, les investisseurs s'attendaient à une réouverture dynamique de l'économie. Freinée par la faiblesse de la consommation et les difficultés du secteur immobilier, il n'en a rien été.

### Choix d'investissement

Sur l'ensemble de l'année les valeurs de rendement cycliques ou même défensives en retard de valorisation ont surperformé les valeurs de croissance. Le changement de tonalité de la Fed début novembre a entretenu des espoirs d'inflexion de la politique monétaire militant pour une baisse des taux a provoqué une forte détente des rendements obligataires qui a redonné de la vigueur aux valeurs de croissance

Ce mouvement a aussi bénéficié à des valeurs de moindre qualité très endettées pour lesquelles des perspectives de baisse de taux sont des bonnes nouvelles.

L'allocation sectorielle a été neutre malgré les sous-pondérations du fonds aux secteurs les plus carbo-intensifs tels que l'énergie et les services aux collectivités qui ont été favorables contrairement aux surpondérations des services professionnels et financiers qui sont davantage contribué à la réduction de l'intensité carbone du portefeuille qu'à la performance relative financière du fonds. Les principales contributions positives proviennent de la surpondération des semi-conducteurs portés par la thématique de l'intelligence artificielle et de la sous-pondération des secteurs défensifs à l'image de l'alimentaire et des boissons qui sous-performe le marché européen ; la surpondération des valeurs pharmaceutiques n'a pas eu les effets escomptés dans un contexte de poursuite du déstockage post Covid . Les valeurs pharmaceutiques et en particulier les medtechs et les biotech ont quasiment toutes publié en dessous des attentes, des profit warnings très significatifs parfois assortis de changement stratégique surprise mal accueilli par le marché chez Sanofi qui a chuté de 20%.

La pire contribution provient de la dégringolade du spécialiste des paiements dématérialisés Worldline n'arrive pas à convaincre de son modèle économique avec des contre-performances répétées auquel rien ne semble en mesure de mettre un terme. Suite à l'abaissement de ses prévisions de résultats 2023 et un abandon des objectifs, le titre a perdu près de 60% en une seule séance de bourse.

De même le fonds a été impacté par la chute de Alstom. Pour cause, le groupe qui prévoyait une génération de trésorerie (FCF) ' significativement positive ', a annoncé que celle-ci serait finalement négative de 500 à 750 millions d'euros pour l'exercice 2023-2024.

Au global le choix de valeurs a été favorable au fonds notamment grâce à nos plus fortes convictions Stellantis, ASMi et BE Semiconductor au sein des semi-conducteurs

Nos paris au sein des valeurs pharmaceutiques à l'image de Novartis et Merck ou encore Siemens dans l'industrie ont également été profitables.

## Autres informations

### Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

### Politique de sélection et évaluation des intermédiaires Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

### Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

### Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIMF, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2023 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 70,58 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 5 530 132,10 €
- Rémunération annuelle brute variable : 894 640,00 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 29
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 2 153 129,13 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s’applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d’entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d’un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 16 personnes en 2022 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d’Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l’évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d’actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s’agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d’Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l’octroi d’une rémunération variable à condition d’être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s’aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d’une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l’avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l’atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l’atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l’atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s’assure du respect d’un équilibre prudent entre une situation financière saine et l’attribution, le versement et l’acquisition d’une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l’année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.



## Effet de levier

L'effet de levier du FCP au sens de l'article 109 du Règlement délégué n°231/2013 est le suivant au (31/12/2023) :

- suivant la méthode brute : 101%,
- suivant la méthode de l'engagement : 106%.

## Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

## Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

## Informations sur la réglementation SFDR

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

## Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »

## Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : [Sienna-gestion.com](http://Sienna-gestion.com).

## Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 29/12/2023 est égal à 4,3 % de l'actif net.

## Actif moyen

ES	I	RC*	RM	MC*	Total
57 163 427,10	5 115 512,63	405 018,50	2 044,37	99,69	62 565 898,28

*\*La part RC a été créée le 18 avril 2023*

*\*La part MC a été créée le 02 mai 2023*

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500KR5BC6ZFPB6B55

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : __ %  <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables :  <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : __ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :

- Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
- Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaîne d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note moyenne risque ESG mentionnée ci-dessus. La note moyenne pondérée risque ESG du fonds est de 18.01. La note risque ESG moyenne de l'univers de départ "MSCI Europe (MXEU)" est de 19.23. 0 étant la meilleure note et 100 étant la pire. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Ces éléments n'ayant pas été mesurés au cours de l'exercice précédent, cette question n'est pas applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

N/A

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique charbon</li> <li>✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scenario</li> </ul>
	2. Empreinte carbone	<ul style="list-style-type: none"> <li>2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29)</li> <li>✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction</li> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> <li>✓ Processus d'identification et de gestion des controverses</li> </ul>
Eau	8. Rejets dans l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> <li>✓ Processus d'identification et de gestion des controverses</li> </ul>
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses</li> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> </ul>
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses</li> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> </ul>
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> <li>✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration</li> </ul>
	14. Exposition à des armes controversées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion dédiée</li> </ul>

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire moyen du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Consommation discrétionnaire	4,94%	France
ASML HOLDING NV	Technologie	4,45%	Netherlands
SIENNA MONETAIRE ISR A	Finance	3,60%	France
TOTALENERGIES SE PARIS	Energie	3,08%	France
SIEMENS AG-REG	Industrie	3,01%	Germany
SANOFI	Santé	2,90%	France
SAP SE / XETRA	Technologie	2,59%	Germany
MERCEDES-BENZ GROUP AG	Consommation discrétionnaire	2,08%	Germany
VINCI SA (PARIS)	Industrie	1,83%	France
STELLANTIS	Consommation discrétionnaire	1,80%	Netherlands
CAPGEMINI SE	Technologie	1,74%	France
E.ON SE	Services aux collectivités	1,68%	Germany
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	Télécommunications	1,67%	Germany
SODEXO SA	Industrie	1,63%	France
BANCO SANTANDER SA	Finance	1,60%	Spain



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

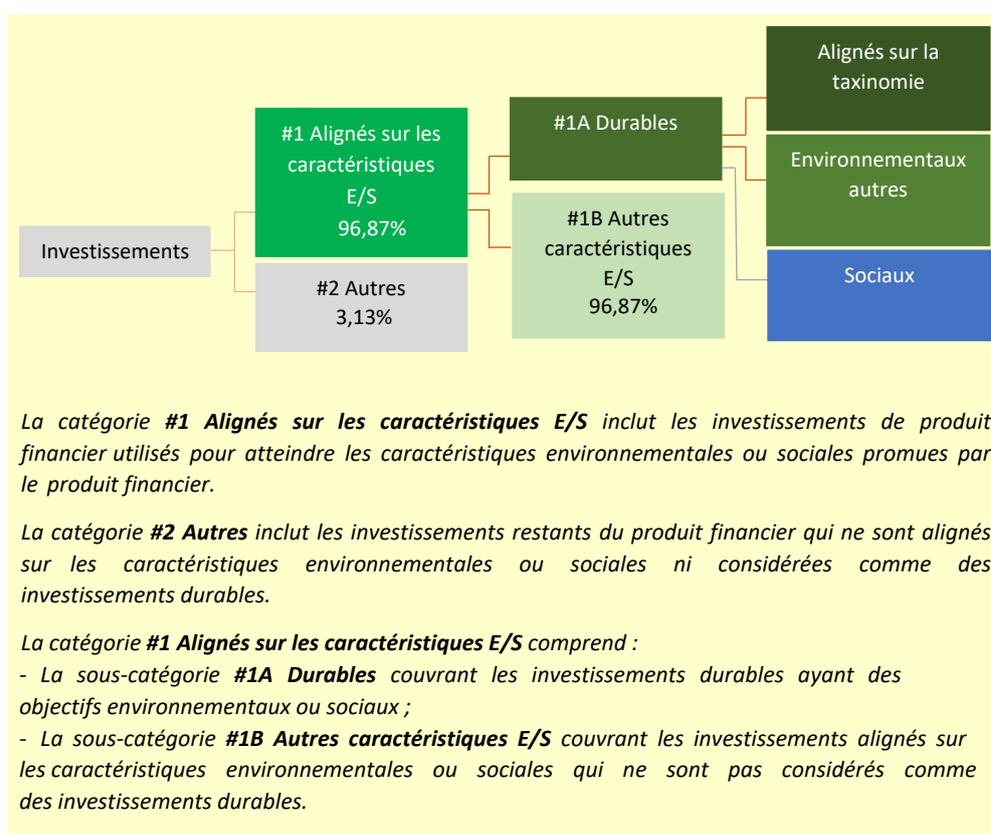
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

### • Quelle était l'allocation des actifs ?



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
Consommation discrétionnaire	13,79%
Consommation non cyclique	5,31%
Devise	0,48%
Energie	3,94%
Finance	19,67%
Future	0,09%
Immobilier	1,54%
Industrie	17,34%
Matériaux	5,19%
Public	0,00%
Santé	7,91%
Services aux collectivités	4,14%
Technologie	15,02%
Télécommunications	5,56%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>(1)</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

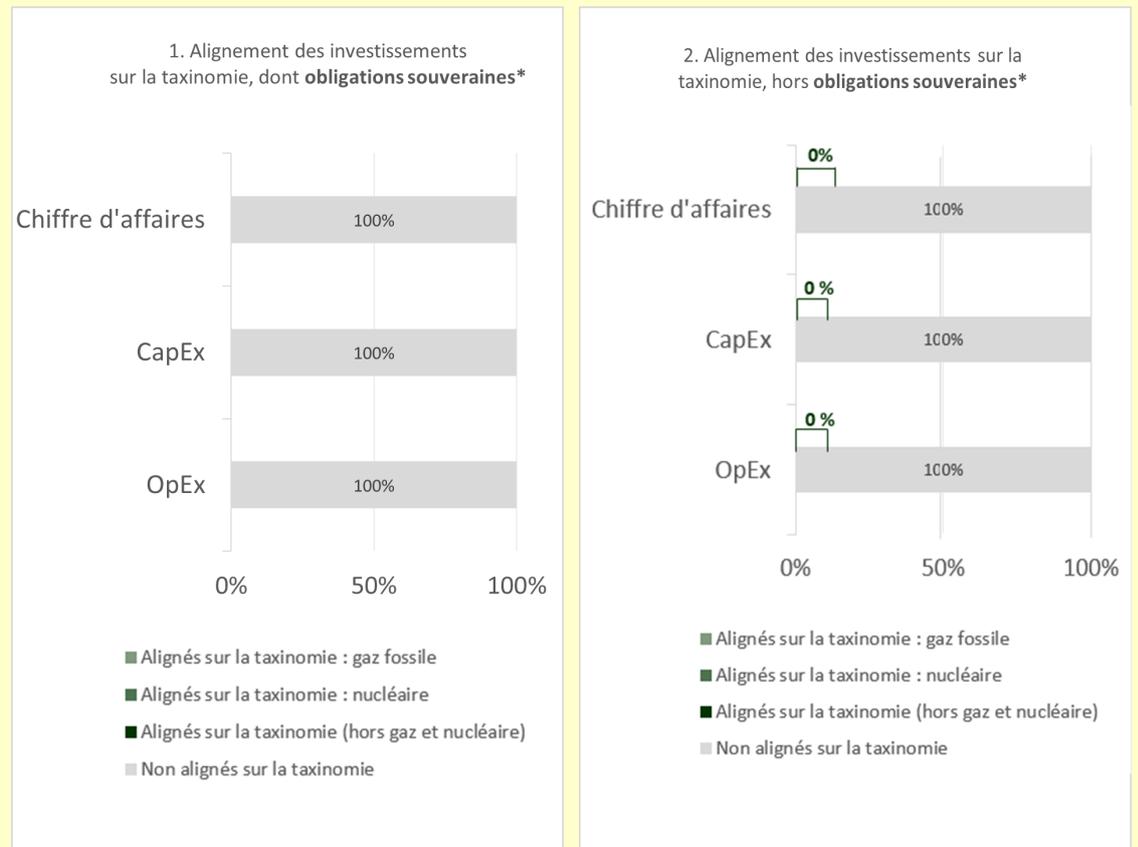
Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

N/A



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

N/A



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 0.48% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, 0.09% de dérivés à titre de couverture et 2.56% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-

financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres. La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
N/A

# ETATS FINANCIERS

# **SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR ( ex MHGA LOW CARBON ISR)**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
SIENNA GESTION

18 rue de Courcelles  
75008 PARIS

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

# SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR ( ex MHGA LOW CARBON ISR)

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
SIENNA GESTION

18 rue de Courcelles  
75008 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR ( ex MHGA LOW  
CARBON ISR),

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR ( ex MHGA LOW CARBON ISR) constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 17 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

*Virginie Gaitte*  
Virginie GAITTE

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>72 406 100,62</b>	<b>51 095 718,91</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>66 085 335,15</b>	<b>48 332 016,83</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	66 085 335,15	48 332 016,83
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>6 301 565,47</b>	<b>2 722 122,09</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 301 565,47	2 722 122,09
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>19 200,00</b>	<b>41 579,99</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	19 200,00	41 579,99
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>3 884 592,71</b>	<b>286 917,80</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 884 592,71	286 917,80
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>32 716,77</b>	<b>172 439,87</b>
Liquidités	32 716,77	172 439,87
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>76 323 410,10</b>	<b>51 555 076,58</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	68 112 249,15	50 333 051,77
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 298 309,87	102 840,87
Résultat de l'exercice (a,b)	1 302 042,55	818 368,85
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>72 712 601,57</b>	<b>51 254 261,49</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>19 200,00</b>	<b>41 580,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	19 200,00	41 580,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	19 200,00	41 580,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>3 591 608,53</b>	<b>259 235,09</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 591 608,53	259 235,09
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>76 323 410,10</b>	<b>51 555 076,58</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323	0,00	2 725 200,00
EURO STOXX 50 0324	4 088 700,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	14 192,93	73,44
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 748 023,35	1 515 995,54
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 762 216,28</b>	<b>1 516 068,98</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	19,34	8 345,77
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>19,34</b>	<b>8 345,77</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 762 196,94</b>	<b>1 507 723,21</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	610 419,40	719 615,53
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>1 151 777,54</b>	<b>788 107,68</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	150 265,01	30 261,17
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>1 302 042,55</b>	<b>818 368,85</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

**Parts ES :**

	Frais facturés	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)	Actif net	1 % maximum l'an  (Incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		
3	Frais indirects maximum (**) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant
		Frais de gestion	Actif net 0.1 % maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)	Néant	Néant
5	Commission de surperformance (*) (***)	Actif net	La commission représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du FCP et celle de son indice de référence le MSCI EMU NR EUR.

**Part « I » :**

	Frais facturés	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)	Actif net	0,50 % maximum l'an  (Incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		
3	Frais indirects maximum (**) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant
		Frais de gestion	Actif net 0.1 % maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)	Néant	Néant
5	Commission de surperformance (*) (***)	Actif net	La commission représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du FCP et celle de son indice de référence le MSCI EMU NR EUR.

**Part «RM » :**

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	1 % maximum l'an
2	Frais administratifs externes à la société de gestion			(Incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
3	Frais indirects maximum (**) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0.1 % maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (*) (***)		Actif net	La commission représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du FCP et celle de son indice de référence le MSCI EMU NR EUR.

**Part « MC » :**

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	1,40 % maximum l'an
2	Frais administratifs externes à la société de gestion			(Incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
3	Frais indirects maximum (**) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0.1 % maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (*) (***)		Actif net	La commission représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du FCP et celle de son indice de référence le MSCI EMU NR EUR.

**Part « RC » :**

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	1,50 % maximum l'an dont :
2	Frais administratifs externes à la société de gestion			-1,40 % maximum l'an de frais de gestion financière -0,10 % maximum l'an de commission de gestion administrative et comptable  (Incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée )
3	Frais indirects maximum (**) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0.1 % maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (*) (***)		Actif net	La commission représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du FCP et celle de son indice de référence le MSCI EMU NR EUR.

(\*) Depuis la révocation de l'option de la TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

(\*\*) Ces frais sont liés à l'investissement dans d'autres OPC.

(\*\*\*) La commission de surperformance représente la part variable des frais de gestion :

- La méthodologie de calcul de la commission de surperformance est fondée sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif net incrémenté au taux de l'indicateur de référence et présentant les mêmes mouvements de souscriptions et rachats que le fonds réel.
- La période de référence est l'exercice du fonds.
- Si, sur l'exercice, la performance du fonds est supérieure à celle de son indice de référence, il sera prélevé une commission de surperformance égale à 20 % de la différence entre la performance du fonds nette de frais de gestion et celle de son indice de référence l'Euro Stoxx Net Return. Cette commission sera provisionnée à chaque valeur liquidative, depuis le début de chaque exercice et sera perçue à la clôture de l'exercice.
- En cas de sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence, toute provision passée précédemment sera ajustée par une reprise sur provision à hauteur de la dotation existante.
- Si, sur l'exercice, la performance du fonds est inférieure à celle de son indice de référence, la commission de surperformance sera nulle.
- Lors de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Le mode de calcul de cette commission de surperformance est tenu à la disposition des porteurs de parts.

Cette commission de surperformance sera applicable pour la première fois à compter de l'exercice qui débutera le 01/01/2021 et se terminera le 31/12/2021.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART ES	Capitalisation	Capitalisation
Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART I	Capitalisation	Capitalisation
Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART MC	Capitalisation	Capitalisation
Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART RC	Capitalisation	Capitalisation
Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART RM	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>51 254 261,49</b>	<b>57 557 600,76</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	17 583 215,94	8 118 282,19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 319 476,24	-8 346 544,32
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 726 108,99	644 446,17
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 377 100,29	-512 193,28
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	887 396,79	339 890,93
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-57 260,53	-330 694,57
Frais de transactions	-137 162,38	-17 077,98
Différences de change	115 880,90	-61 277,15
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 862 547,37	-6 830 627,51
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	8 174 880,37	2 312 333,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 312 333,00	-9 142 960,51
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	22 380,00	-95 651,43
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-19 200,00	-41 580,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	41 580,00	-54 071,43
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 151 777,54	788 107,68
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	31,99	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>72 712 601,57</b>	<b>51 254 261,49</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	4 088 700,00	5,62
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>4 088 700,00</b>	<b>5,62</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 716,77	0,04
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	32 716,77	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 566 974,36	3,53	1 571 066,05	2,16	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	218,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	3 593 427,11
	Dépôts de garantie en espèces	291 165,60
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>3 884 592,71</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	3 521 225,99
	Frais de gestion fixe	55 978,41
	Frais de gestion variable	10 523,57
	Autres dettes	3 880,56
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>3 591 608,53</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>292 984,18</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART ES</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	769 601,65383	9 350 568,02
Parts rachetées durant l'exercice	-462 516,22904	-5 501 301,75
Solde net des souscriptions/rachats	307 085,42479	3 849 266,27
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 974 999,99959	
<b>Part SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	371 133,00000	5 075 345,48
Parts rachetées durant l'exercice	-56 510,00000	-807 540,90
Solde net des souscriptions/rachats	314 623,00000	4 267 804,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	426 623,00000	
<b>Part SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART MC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1,00000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,00000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,00000	
<b>Part SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART RC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	31 308,76949	3 149 019,66
Parts rachetées durant l'exercice	-102,54592	-10 633,59
Solde net des souscriptions/rachats	31 206,22357	3 138 386,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31 206,22357	
<b>Part SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART RM</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	697,00000	8 182,78
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	697,00000	8 182,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	698,00000	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART ES</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART MC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART RC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART RM</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART ES</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	570 105,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	3 353,35
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	25 508,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	5 348,38
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,10
Frais de gestion variables acquis	1 821,82
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART MC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,63
Frais de gestion variables provisionnés	0,02
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART RC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 261,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART RM</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	20,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	-0,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 125 033,23
Instruments financiers à terme	FR0007081278	SIENNA MONETAIRE ISR A	3 125 033,23
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>3 125 033,23</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 302 042,55	818 368,85
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 302 042,55</b>	<b>818 368,85</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART ES</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 120 507,65	790 619,57
<b>Total</b>	<b>1 120 507,65</b>	<b>790 619,57</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	133 651,85	27 749,26
<b>Total</b>	<b>133 651,85</b>	<b>27 749,26</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART MC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1,38	0,00
<b>Total</b>	<b>1,38</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	47 740,26	0,00
<b>Total</b>	<b>47 740,26</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART RM</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	141,41	0,02
<b>Total</b>	<b>141,41</b>	<b>0,02</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 298 309,87	102 840,87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3 298 309,87</b>	<b>102 840,87</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART ES</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 917 191,40	100 085,28
<b>Total</b>	<b>2 917 191,40</b>	<b>100 085,28</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	290 825,19	2 755,48
<b>Total</b>	<b>290 825,19</b>	<b>2 755,48</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART MC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3,11	0,00
<b>Total</b>	<b>3,11</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	89 900,32	0,00
<b>Total</b>	<b>89 900,32</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART RM</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	389,85	0,11
<b>Total</b>	<b>389,85</b>	<b>0,11</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>41 982 094,87</b>	<b>57 557 600,76</b>	<b>51 254 261,49</b>	<b>72 712 601,57</b>
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART ES en EUR</b>				
Actif net	40 859 205,03	56 173 118,74	49 865 710,68	63 142 917,46
Nombre de titres	4 189 261,29659	4 689 789,03808	4 667 914,57480	4 974 999,99959
Valeur liquidative unitaire	9,75	11,97	10,68	12,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,04	-0,06	0,02	0,58
Capitalisation unitaire sur résultat	0,06	0,15	0,16	0,22
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART I en EUR</b>				
Actif net	1 122 889,84	1 384 482,02	1 388 540,02	6 307 311,47
Nombre de titres	100 000,00000	100 001,00000	112 000,00000	426 623,00000
Valeur liquidative unitaire	11,22	13,84	12,39	14,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,52	-0,07	0,02	0,68
Capitalisation unitaire sur résultat	0,02	0,22	0,24	0,31
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART MC en EUR</b>				
Actif net	0,00	0,00	0,00	104,41
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	104,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	3,11
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	1,38
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART RC en EUR</b>				
Actif net	0,00	0,00	0,00	3 253 312,09
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	31 206,22357
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	104,25
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	2,88
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	1,52

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART RM en EUR</b>				
Actif net	0,00	0,00	10,79	8 956,14
Nombre de titres	0,00	0,00	1,00000	698,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	10,79	12,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,11	0,55
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,02	0,20

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	4 549	1 100 630,55	1,52
BRENTAG AG NAMEN	EUR	6 029	501 733,38	0,69
COMPUGROUP MED.SE NA O.N.	EUR	7 057	267 460,30	0,37
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	2 778	518 097,00	0,71
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	17 456	782 988,88	1,07
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	58 165	1 265 088,75	1,74
E.ON AG NOM.	EUR	104 634	1 271 303,10	1,75
FRESENIUS	EUR	16 452	461 807,64	0,64
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	10 000	378 000,00	0,52
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	18 859	1 179 630,45	1,62
SAP SE	EUR	15 139	2 111 587,72	2,90
SIEMENS AG-REG	EUR	15 032	2 554 237,44	3,51
SYMRISE AG	EUR	5 000	498 200,00	0,68
TEAMVIEWER AG	EUR	27 500	386 650,00	0,53
ZALANDO SE	EUR	10 655	228 549,75	0,32
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>13 505 964,96</b>	<b>18,57</b>
<b>AUTRICHE</b>				
VERBUND	EUR	6 824	573 557,20	0,79
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>573 557,20</b>	<b>0,79</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	10 880	635 609,60	0,87
KBC GROUPE	EUR	13 723	805 814,56	1,11
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	5 000	394 500,00	0,54
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>1 835 924,16</b>	<b>2,52</b>
<b>ESPAGNE</b>				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	10 507	681 694,16	0,93
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	43 087	354 433,66	0,49
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	324 160	1 225 162,72	1,69
CAIXABANK S.A.	EUR	192 023	715 477,70	0,99
CELLNEX TELECOM SA	EUR	10 000	356 600,00	0,49
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	20 000	370 500,00	0,51
IBERDROLA SA	EUR	45 255	537 176,85	0,74
INDITEX	EUR	20 634	813 598,62	1,12
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	EUR	20 000	372 200,00	0,51
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>5 426 843,71</b>	<b>7,47</b>
<b>FINLANDE</b>				
NESTE OYJ	EUR	12 500	402 625,00	0,56
NOKIA (AB) OYJ	EUR	124 906	381 213,11	0,52
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>783 838,11</b>	<b>1,08</b>
<b>FRANCE</b>				
ALSTOM	EUR	28 502	347 154,36	0,48
ARKEMA	EUR	5 132	528 596,00	0,73
ATOS SE	EUR	20 000	141 000,00	0,19
AXA	EUR	31 685	934 390,65	1,29

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BUREAU VERITAS SA	EUR	22 368	511 556,16	0,70
CAPGEMINI SE	EUR	2 296	433 370,00	0,60
DANONE	EUR	5 413	317 634,84	0,44
ESSILORLUXOTTICA	EUR	5 191	942 685,60	1,30
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	29 978	612 150,76	0,84
GECINA NOMINATIVE	EUR	2 652	291 985,20	0,40
KERING	EUR	1 011	403 389,00	0,55
L'OREAL	EUR	2 450	1 104 092,50	1,52
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	4 424	3 245 446,40	4,46
NEOEN SA	EUR	22 061	668 007,08	0,92
ORANGE	EUR	93 861	967 143,74	1,33
PERNOD RICARD	EUR	4 250	678 937,50	0,93
RENAULT SA	EUR	14 597	538 702,29	0,74
SAINT-GOBAIN	EUR	5 984	398 893,44	0,55
SANOFI	EUR	20 065	1 801 034,40	2,48
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4 671	849 094,38	1,16
SEB	EUR	6 750	762 750,00	1,05
SOCIETE GENERALE SA	EUR	27 093	650 909,33	0,90
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	10 763	1 072 210,06	1,48
SPIE SA	EUR	17 366	491 457,80	0,68
SR TELEPERFORMANCE	EUR	3 250	429 162,50	0,59
THALES	EUR	4 841	648 451,95	0,89
TOTALENERGIES SE	EUR	22 759	1 401 954,40	1,93
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	22 500	519 975,00	0,71
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	6 143	411 089,56	0,57
VINCI SA	EUR	10 513	1 195 328,10	1,64
VIVENDI	EUR	63 733	616 680,51	0,85
WORLDLINE SA	EUR	23 030	360 880,10	0,49
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>24 276 113,61</b>	<b>33,39</b>
<b>IRLANDE</b>				
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	71 752	589 657,94	0,81
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>589 657,94</b>	<b>0,81</b>
<b>ITALIE</b>				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	32 892	628 401,66	0,86
INTESA SANPAOLO	EUR	425 137	1 123 849,66	1,55
UNICREDIT SPA	EUR	31 682	778 268,33	1,07
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>2 530 519,65</b>	<b>3,48</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	5 000	294 900,00	0,40
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>294 900,00</b>	<b>0,40</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ADYEN NV	EUR	313	365 145,80	0,50
AEGON NV	EUR	126 967	666 322,82	0,92
AIRBUS SE	EUR	6 116	854 894,48	1,17
AKZO NOBEL	EUR	9 431	705 627,42	0,97
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	738	346 823,10	0,48
ASML HOLDING NV	EUR	5 609	3 823 655,30	5,26
ING GROEP NV	EUR	66 383	897 896,46	1,23

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	99 001	308 685,12	0,43
NN GROUP NV	EUR	25 898	925 853,50	1,28
PROSUS NV	EUR	32 521	877 579,19	1,20
STELLANTIS NV	EUR	49 136	1 039 226,40	1,43
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>10 811 709,59</b>	<b>14,87</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ANGLO AMERICAN	GBP	15 000	340 130,03	0,47
ASTRAZENECA PLC	GBP	5 367	654 625,17	0,90
INFORMA PLC	GBP	64 112	576 310,85	0,79
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>1 571 066,05</b>	<b>2,16</b>
<b>SUISSE</b>				
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	5 421	677 625,00	0,93
DSM FIRMENICH	EUR	7 376	678 592,00	0,93
NOVARTIS AG-REG	CHF	9 191	842 375,99	1,16
SANDOZ GROUP AG	CHF	1 838	53 710,89	0,08
SIKA AG-REG	CHF	2 075	613 312,63	0,84
STMICROELECTRONICS NV	EUR	14 138	639 673,81	0,89
TEMENOS AG - REG	CHF	4 498	379 949,85	0,52
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>3 885 240,17</b>	<b>5,35</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>66 085 335,15</b>	<b>90,89</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>66 085 335,15</b>	<b>90,89</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
DJ EURO STOXX SM BANK EX	EUR	30 341	349 710,37	0,47
ISHS EUSTX 50 ANTEIL	EUR	17 372	790 165,42	1,09
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>1 139 875,79</b>	<b>1,56</b>
<b>FRANCE</b>				
ISHS 600BR(DE) ANTEILE	EUR	15 000	880 800,00	1,21
SIENNA MONETAIRE ISR A	EUR	25 802	3 125 033,23	4,30
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 005 833,23</b>	<b>5,51</b>
<b>IRLANDE</b>				
iShares MSCI EMU ESG Screened UCITS ETF EUR (Acc)	EUR	153 991	1 155 856,45	1,59
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>1 155 856,45</b>	<b>1,59</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>6 301 565,47</b>	<b>8,66</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>6 301 565,47</b>	<b>8,66</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO STOXX 50 0324	EUR	90	-19 200,00	-0,02
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-19 200,00</b>	<b>-0,02</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-19 200,00</b>	<b>-0,02</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>-19 200,00</b>	<b>-0,02</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE B.P.S.S.	EUR	19 200	19 200,00	0,02
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>19 200,00</b>	<b>0,02</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			3 884 592,71	5,34
Dettes			-3 591 608,53	-4,93
Comptes financiers			32 716,77	0,04
Actif net			72 712 601,57	100,00

Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART RM	EUR	698,00000	12,83
Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART RC	EUR	31 206,22357	104,25
Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART MC	EUR	1,00000	104,41
Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART I	EUR	426 623,00000	14,78
Parts SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR PART ES	EUR	4 974 999,99959	12,69